



APPEL A CANDIDATURES 2027 RESIDENCE-MISSION

ARTS DE LA RUE

**Université de Picardie Jules Verne
et Crous Amiens-Picardie**

Un appel à candidatures est lancé à destination des artistes en vue de réaliser une résidence-mission en faveur des étudiants amiénois autour des **ARTS DE LA RUE**.

1- Contexte

Le Service Culture et Création (S2C) ainsi que le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaire (CROUS) souhaitent développer en commun une politique d'accueil d'artistes en résidence, à Amiens, afin de mener un travail d'échange et de création au plus près des étudiants notamment ceux de l'Université de Picardie Jules Verne (UPJV).

La ville d'Amiens, de par son histoire et sa composition sociologique, est un formidable lieu d'échanges et de dialogue, faisant se croiser des populations d'origines sociales et géographiques très diverses. La mission de l'UPJV est donc d'offrir les parcours de réussite les plus pertinents à l'ensemble de ces publics.

Une mission inscrite au cœur même de la devise : « l'université est votre chance, saisissez-là ». Un établissement qui se veut donc profondément ouvert et qui incarne une chance pour l'ensemble du territoire comme pour la ville d'Amiens, puisque les étudiants représentent plus de 10% de sa population.

Le CROUS, de son côté, a pour mission de donner à tous les étudiants du territoire les moyens de réussir leur insertion universitaire ainsi que de les accompagner, au quotidien, dans un parcours de vie d'adulte autonome.

C'est dans ce contexte d'ouverture sur le monde et les cultures que vient s'inscrire notre invitation à l'art et à l'artiste comme regardeur, créateur et médiateur.

La résidence-mission est financée par la CVEC (Contribution de Vie Etudiante et de Campus), et la DRAC.

2- Thématique

Cette résidence autour des **Arts de la rue** relève pour nous d'une triple dimension :

*** Une volonté d'écoute et de croisement**

De par sa pratique, l'artiste invité(e) s'attachera à favoriser les échanges entre des étudiants d'horizons universitaires, géographiques et sociaux différents.

***Une volonté de découverte**

L'artiste invité(e) cherchera à familiariser les étudiants (ainsi que l'ensemble des personnels de la résidence) à la création au quotidien d'une forme artistique.

***Une volonté de partage**

L'artiste invité(e) vivra au plus proche du quotidien des étudiants et d'offrir son regard unique sur cet espace géographique, social et humain.

Il nous semble donc important que l'artiste invité(e) soit libre de développer un regard qui lui soit propre sur le vécu et le quotidien des étudiants.

3- Objectifs

Cette résidence doit :

- **Contribuer au parcours d'éducation artistique et culturel des étudiants,**
- **Contribuer à développer un esprit critique par des rencontres et des échanges,**
- **Permettre au plus grand nombre d'appréhender la création.**

Elle repose sur une pleine disponibilité de l'artiste engagé(e) durant une période de 2 mois (VACANCES SCOLAIRES INCLUSES).

Il s'agit pour l'artiste de s'engager dans une démarche de sensibilisation et de présenter le processus de création qu'il met en œuvre (réflexion, expérimentation, réalisation).

L'artiste engagé(e) pourra solliciter l'intervention ponctuelle d'autres artistes et/ou techniciens.

Les publics concernés

*Les étudiants participant à la résidence peuvent être issus des établissements d'enseignement supérieurs suivants : Université de Picardie Jules Verne, Ecole Supérieure de Commerce AMIENS, Apradis AMIENS, Ecole UniLaSalle AMIENS, étudiants en BTS, prépa, IFSI...,

*Les étudiants en résidence universitaire,

*Les personnels,

*Les habitants des territoires concernés.

Durée et organisation de la résidence

La période de résidence est prévue, **du lundi 1er février au mercredi 31 mars 2027.**

Durant sa mission, l'artiste sélectionné(e) sera hébergé(e) en centre-ville d'Amiens.

Une salle sera mise à disposition, avec un espace extérieur.

Les ateliers se dérouleront les mardis et jeudis de 19 h à 22 h (10/15 personnes par atelier) et des rencontres en itinérance auprès des partenaires ou dans les campus se dérouleront les mercredis.

Ces propositions seront adaptées en fonction de la proposition artistique.

L'artiste sélectionné(e) bénéficiera d'une rémunération forfaitaire nette de 7 500 € TTC.

Ce montant global et forfaitaire comprendra :

- L'encadrement des ateliers,
- Les rencontres en itinérance,
- La recherche et création.

L'organisateur prend directement à sa charge en sus :

- l'hébergement en centre-ville d'Amiens pendant la durée de la résidence,
- la restauration en Restaurant Universitaire (si souhaité),
- le transport AR domicile/Amiens,
- impression d'une expo de photographies présentant le travail de l'artiste (exposition qui sera présentée sur le lieu du logement de l'artiste à la résidence Saint Leu ou à proximité),
- diffusion de vidéos présentant le travail de l'artiste, si possible,
- frais de production.

La résidence se fera en collaboration avec des partenaires institutionnels et culturels du territoire.

4- Accompagnement :

L'UPJV et le CROUS, co-opérateurs de l'action, assureront :

La gestion administrative et coordination de la résidence-mission.

La communication autour de la présence de l'artiste sur le territoire.

La mise en relation avec les partenaires du territoire

5- Modalités de candidature :

Pour cette résidence-mission, il est recherché un(e) artiste professionnel(le) en Arts de la rue, francophone (résidant sur le territoire ou pouvant venir d'autres pays francophones).

L'artiste doit être autonome dans ses déplacements (permis B, véhicule personnel souhaité).

Les éléments de candidature à fournir sont :

- 1/ une note d'intention motivée (maximum 3 pages) : avec proposition de geste artistique et ce que l'artiste comprends des attentes de la résidence-mission et du public étudiant,
- 2/ une description d'un atelier déjà réalisé
- 3/ un curriculum vitae
- 4/ un dossier artistique
- 5/ un visuel et un clip vidéo présentant le travail (parcours, créations, photos/extraits de spectacle, à des fins de communication à destination des étudiants,
- 6/ un budget prévisionnel hors rémunération de l'artiste (budget entre 4 à 6 000€),
- 7/ un RIB et numéro de SIRET.

L'ensemble du dossier est à adresser sous format numérique à info.culture@u-picardie.fr.

Une confirmation de réception par mail sera envoyée pour valider le dépôt du dossier.

6- Calendrier et modalités de sélection :

→ Ouverture des candidatures : le **lundi 6 octobre 2026**

→Date limite de dépôt de candidature : le **vendredi 6 novembre 2026 inclus**

→Réunion du comité de sélection : **mardi 17 novembre 2026**

Ce comité sera composé de représentants d'établissements culturels partenaires, d'établissements d'enseignement et d'étudiants.

Il aura pour fonction d'examiner la pertinence artistique et pédagogique des projets ainsi que son adéquation avec la politique culturelle et les valeurs portées par les établissements.

Le comité de sélection se réserve le droit de proposer un échange en visio entre le 18 et le 20 novembre.

Critères de sélection, en fonction de l'attention de l'artiste portée sur :

- Pertinence du projet en lien avec le thème et les valeurs de l'UPJV et du CROUS,
- Le projet doit être en lien avec le patrimoine local,
- Dimension écologique et développement durable,
- Engagement dans une démarche inclusive et participative,
- Faisabilité technique et adaptation au contexte de la résidence-mission,
- Eventuellement, la pratique de l'anglais pour une ouverture à des étudiants étrangers.

→ Communication aux candidats de la sélection : **vendredi 20 novembre 2026**

→ Une journée d'immersion sera prévue, afin de visiter les lieux et rencontrer les partenaires.

Contrat de résidence :

Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs des structures co-porteuses et de l'artiste en résidence sera signé avant le début de la résidence.